

**NOTE DE SYNTHÈSE BREVE ET SYNTHÉTIQUE N°05**  
**ANNÉE 2025 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT –**  
**DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapport présenté par Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA

Pièce jointe :

➤ Document budgétaire

La décision modificative est motivée par la nécessité de corriger légèrement les prévisions concernant les études et les travaux.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Ajustement des prévisions budgétaires entre le chapitre 20 portant sur les études et le chapitre 21 portant sur les travaux.

L'équilibre de la section est obtenu par une réduction des crédits à hauteur de 3 500 euros du chapitre 21, article 21532 vers le chapitre 20, compte 2033.

Il est demandé au conseil municipal ;

D'ADOPTER la décision modificative n°1 de 2025 pour le budget annexe assainissement conformément au document budgétaire annexé.